**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feux en forêt: appel à la prudence

En raison de la sécheresse persistante et des prévisions météorologiques pour les prochains jours, le Canton rappelle que la prudence reste de mise pour tout feu en plein air. Le danger d'incendie est toujours marqué (degré 3 sur une échelle de 5). Les feux en forêt sont ainsi tolérés uniquement aux endroits équipés (places de pique-nique, places à feux des refuges forestiers).

La météo pour les prochains jours s'annonce clémente, avec des températures douces pour la saison, augmentant l'attrait pour les activités de plein air. La plupart des régions du canton sont touchées par un déficit de précipitations important et la présence de matière inflammable au sol. Le danger d'incendie de forêt reste marqué (degré 3 sur 5) et une grande prudence doit être encore observée sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) rappelle que la loi forestière cantonale tolère les feux en forêt uniquement aux endroits équipés, comme les places de pique-nique aménagées et les places à feux situées à proximité des refuges forestiers. Dans le cadre des autorisations délivrées par l'Inspection cantonale des forêts, les feux nécessaires pour l'exploitation des forêts et effectués par des professionnels sont également possibles.

De manière générale, il est recommandé :

· de se conformer aux éventuelles interdictions émises par les communes en fonction des conditions locales;

· de s'abstenir de faire du feu en cas de vent fort ou de rafales;

· de ne jamais jeter des mégots ou des allumettes;

· de ne jamais laisser un feu sans surveillance et de s'assurer que les feux soient complètement éteints avant de quitter les lieux.

Tout départ de feu ou situation suspecte doit être signalé immédiatement à la centrale 118.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets à dégâts aux forêts à feux en forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l'environnement, info.incendies-foret(at)vd.ch